Même si elle n’était pas ma belle-fille, qui vit sous mon toit, elle me serait interdite, car elle est la fille de mon frère de lait. En effet, Thuwaybah nous a allaités, Abû Salamah et moi. Par conséquent, ne me proposez plus vos filles, ni vos sœurs !

Umm Ḥabîbah bint abî Sufyân (qu’Allah l’agrée) relate qu’elle a dit : « Ô Messager d’Allah ! Épouse ma sœur, la fille d’abû Sufyân ! - Il a dit : Tu aimerais ? - J’ai dit : Oui, je ne suis pas ta seule épouse et j’aimerais que ma sœur aussi en profite ! » Alors, le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Ceci ne m’est pas autorisé. - Elle répondit : Mais, on entend dire que tu veux épouser la fille d’Abû Salamah ! - Il rétorqua : La fille d’umm Salamah ?! - Oui, dit-elle. - Il a dit : Même si elle n’était pas ma belle-fille, qui vit sous mon toit, elle me serait interdite, car elle est la fille de mon frère de lait ! En effet, Thuwaybah nous a allaités, Abû Salamah et moi. Par conséquent, ne me proposez plus vos filles, ni vos sœurs ! » ‘Urwah (qu’Allah l’agrée) ajouta : « Thuwaybah était l’esclave d’abû Lahab, qui l’a affranchie et qui a ensuite allaité le Prophète (sur lui la paix et le salut). Lorsqu’abû Lahab mourut, quelqu’un de sa famille le vit en rêve, dans un piteux état. Il lui demanda : « Qu’as-tu trouvé ? - Il répondit : Je n’ai rien trouvé de bien depuis que je vous ai quittés, si ce n’est que l’on m’a donné à boire, en Enfer, parce que j’avais affranchi Thuwaybah. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Umm Ḥabîbah bint abî Sufyân était l’une des mères des croyants. Elle était ravie de son union avec le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut), d’ailleurs, comment aurait-il pu en être autrement ? Elle demanda donc au Prophète (sur lui la paix et le salut) d’épouser sa sœur. Il fut surpris de l’entendre souhaiter avoir une coépouse, puisque les femmes sont d’ordinaire très jalouses, c’est pourquoi il lui demanda, par étonnement et pour mieux comprendre : « Aimerais-tu cela ? » Elle répondit par l’affirmative, en expliquant pourquoi elle apprécierait qu’il épouse sa sœur : puisque, de toute façon, elle doit avoir des coépouses et ne sera jamais sa seule épouse, alors elle aimerait autant que ce soit sa sœur qui profite avec elle de cet immense bien. En fait, il semblerait qu’elle ne savait pas qu’il était interdit d’épouser deux sœurs, il l’informa donc que sa sœur lui était interdite. Là, elle lui dit avoir entendu qu’il devait épouser la fille d’umm Salamah. Etonné, il demanda : « Tu parles de la fille d’abû Salamah ? - Oui », répondit-elle. Alors, il démentit en disant : « La fille d’umm Salamah m’est interdite, pour deux raisons : Premièrement, elle est ma belle-fille, qui vit sous mon toit et que j’entretiens, elle est donc la fille de mon épouse. Deuxièmement, elle

est la fille de mon frère de lait, puisque Thuwaybah, l'esclave d'abû Lahab, nous a allaités son père, abû Salamah, et moi. Je suis donc aussi son oncle paternel. Ne me proposez donc plus vos filles, ni vos sœurs, car je suis mieux placé et mieux renseigné que vous pour savoir ce que je dois faire dans ce genre de cas. »

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/6077